



GRAND GENÈVE

VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIÈRE 2050

SYNTHÈSE

ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE
DU GLCT LE 2 JUILLET 2024



**GENEVOIS
FRANÇAIS** Pôle
métropolitain



IMPRESSUM

PILOTES DU PROJET

Ariane Widmer

Urbaniste cantonale, État de Genève

Matthieu Baradel

Chef de projet genevois du Grand Genève, État de Genève

Charlotte Le Gouic

Pôle métropolitain du Genevois français

Thierry Maeder

Région de Nyon

DIRECTION DE PROJET

Emmanuel Ansaldi

État de Genève, office cantonal de l’agriculture et de la nature

Marie-Sophie Aubert

État de Genève, office de l’urbanisme

Ingrid Carini

État de Genève, direction du projet d’agglomération

Fabio Dubs

État de Genève, office de l’urbanisme

Prisca Faure

État de Genève, office de l’urbanisme

Mathieu Iglésias

État de Genève, direction du projet d’agglomération

Frédéric Josselin

État de Genève, office de l’urbanisme

Nathalie Lauriac

État de Genève, office de l’urbanisme

Louca Lerch

État de Genève, direction du projet d’agglomération

Eloïse Pelaud

État de Genève, office de l’urbanisme

Mathieu Petite

État de Genève, office de l’urbanisme

Laetitia Picard

Pôle métropolitain du Genevois français

Alexandre Prina

État de Genève, office cantonal des transports

Güner Sengul Juranville

État de Genève, direction du projet d’agglomération

Joël Vetter

État de Genève, direction du projet d’agglomération

Walter Vetterli

État de Genève, office cantonal de l’environnement

Eric Zellweger

État de Genève, office de l’urbanisme

ÉQUIPES DE MANDATAIRES

Assistance à maîtrise d’ouvrage

Urbaplan (dès septembre 2023: Igor Andersen, Camille Féry, Omblin Heili, William Corbat, Irène Gil Lopez, Hannah Hesse, Jean-Daniel Michot, Jean-Christophe Arav) Passagers des Villes, AAMO, Citec, Nova 7, Tribu, Collaborative People (jusqu’en juin 2023)

Évaluation environnementale

stratégique adaptée à la VTT

Urbaplan, Soberco Environnement

Dynamiques socio-démographiques et capacités d’accueil

6-t, Urbaplan

Stratégie Mobilité transfrontalière 2050

Transitec, mrs partner, CBRE

Stratégie mobilité – Volet transport professionnel

Citylog, Logicités

Démarche de participation citoyenne

Groupement Partage (jusqu’à septembre 2022)

Missions Publiques (dès octobre 2022)

PACA Jura

Urbaplan, Interland, 6-t, Marine Villaret, Lemon Consult, Citylog, GE21

PACA Chablais

Studio Paola Viganò, Citec, Wuest und Partner

PACA Arve

AREP, Taktyk, Arx-IT, Mobil’homme, Kaleido’scop, Sorbonne université

PACA Rhône

Güller Güller, van de Wetering, Base, mrs partner, Linkfabric, Tribu, DAC

AUTRES SOUTIENS ET CONTRIBUTIONS

Ludovic Antoine

Pôle métropolitain du Genevois français

Emilie Bassetto

Région de Nyon

Inès Baudry

Région de Nyon

Frédéric Bessat

Pôle métropolitain du Genevois français

Carine Bignon

Région de Nyon

Mélanie Cordier

État de Genève, office cantonal de l’environnement

Benjamin Guinaudeau

État de Genève, office cantonal de l’agriculture et de la nature

Nicolas Wylér

Conservatoire et jardin botaniques de Genève

Faustina Franquet

Pôle métropolitain du Genevois français

Pierre Philippe

État de Genève, office cantonal de l’environnement

Hervé Fauvain

État de Genève, direction du projet d’agglomération

Nathan Houssin

Région de Nyon

Yvan Moglia

Pôle métropolitain du Genevois français

Sarah Szwok

État de Genève, office de l’urbanisme

Sylvie Varès

Pôle métropolitain du Genevois français

Hervé Villard

Pôle métropolitain du Genevois français

Noé Waller

Conservatoire et jardin botaniques de Genève

L’équipe transversale transfrontalière du Socle du vivant

COLLÈGE D’EXPERTS

Bruno Marchand

Professeur EPFL en théorie de l’architecture, président du Collège d’experts

Pierre Feddersen

Architecte-urbaniste

Sonia Lavadinho

Anthropologue et géographe

Marlyne Sahakian

Sociologue, professeure UNIGE

Hervé Froidevaux

Économiste et urbaniste

Julia Steinberger

Économiste de l’environnement, professeure UNIL

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Philippe Biéler

Ancien président de Patrimoine Suisse

Claudia Binder

Ingénieure en environnement, professeure EPFL

Sandro Cattacin

Sociologue, professeur UNIGE

Kees Christiaanse

Architecte-urbaniste, KCAP

Jean-Pierre Greff

Ancien directeur de la HEAD Genève

Sylvain Grisot

Urbaniste, dixit.net

David Hiler

Ancien Conseiller d’État du canton de Genève

Aline Isoz

Consultante, Blackswan

Vincent Kaufmann

Sociologue, professeur EPFL

Anthony Lehmann

Écologue, professeur UNIGE

Panos Mantziaras

Directeur de la Fondation Brillard Architectes

Sébastien Marot

Philosophe, professeur ENSA Paris-Est et EPFL

Christa Perregaux

Directrice adjointe d’Espace Suisse

Jean Peyrony

Directeur général de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)

Martine Rebetez

Climatologue, professeure UNINE et WSL

Marie Laure Salles

Directrice de l’IHEID

Christian Schmid

Géographe, professeur EPFZ

Sonia Seneviratne

Climatologue, professeure EPFZ

Guy Suchet,

Directeur Social et Environnement, FER

Sophie Swaton

Économiste, UNIL

Martin Tschirren

Directeur de l’office fédéral du logement

Günther Vogt

Architecte-paysagiste, professeur EPFZ

TEXTES

Les textes ont été co-rédigés par la Direction de projet et les équipes de mandataires. Avec les remerciements à Sofia Rossier, État de Genève, office de l’urbanisme, pour sa relecture.

GRAPHISME

Plates-Bandes communication et Urbaplan

REMERCIEMENTS

Les auteurs et autrices remercient l’ensemble des personnes ayant participé aux ateliers pour leurs contributions.

CRÉDITS

L’ensemble des figures et illustrations, sauf mentions, ont été produites par Urbaplan et par Irène Gil Lopez sur inspiration des travaux menés dans les PACA. Les photos des couvertures ont été réalisées par Gilles Bertrand, Carla Da Silva, Alisson De Andrade, EMI, Vincent Fesselet, Matthieu Gafsou, Sigfredo Haro, Alpcat Médias, Laurent Mermet, Michel Perret, Anna Pizzolante, Jean Revillard, Adobe Stock, Olivier Villard, Alexis Voelin, Sonia Zitouni

IMPRESSION

Juillet 2024

SOMMAIRE

DÉCLARATION COMMUNE POUR L'AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DE L'AGGLOMÉRATION	4
1. CADRE	8
2. CONCEPT	12
Vision d'ensemble du territoire	14
La primauté du socle du vivant	16
Le rééquilibrage multipolaire de l'agglomération	18
3. STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	20
UN BESOIN DE COOPÉRATIONS RENFORCÉES POUR ALLER PLUS LOIN	22

DÉCLARATION COMMUNE POUR L'AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DE L'AGGLOMÉRATION

Depuis 2023, les dix objectifs de la Charte Grand Genève en transition établissent une ligne de conduite pour engager la transition de notre territoire. Cette ligne de conduite que nous avons souhaité collectivement ambitieuse, lucide et positive, nous amène à aborder une nouvelle étape de notre collaboration transfrontalière.

La Vision territoriale transfrontalière nous propose aujourd'hui une image de notre bassin de vie à l'horizon 2050 que nous savons pouvoir mettre en œuvre ensemble, confiants dans nos capacités collectives et individuelles. Notre ambition à l'horizon 2050 est partagée, elle s'articule autour des dix objectifs de la Charte Grand Genève en transition et d'une vision commune de ce que pourrait être le territoire.

Mesurant l'ampleur de la responsabilité qui est la nôtre, dès aujourd'hui et jusqu'à 2050, et conscients des défis qui nous attendent pour transformer le Grand Genève, cette vision partagée nous oblige collectivement à réorienter et réadapter en profondeur l'aménagement de notre territoire et à améliorer sa qualité de vie.

Pour concrétiser ce dessein, il nous faudra mobiliser toute notre énergie, notre volonté et nos moyens dans les différents champs d'intervention qui sont les nôtres.

Transformer le Grand Genève en planifiant; préserver le cadre de vie et respecter la cohésion sociale en garantissant l'équité entre les habitants dans l'accès aux services et équipements; conduire et coordonner

les politiques publiques afin de mettre en œuvre nos objectifs communs en faveur de la transition écologique du territoire, dans le respect des engagements de la Charte Grand Genève en transition: tels sont les enjeux dont nous devons nous saisir ensemble, dès aujourd'hui et jusqu'à 2050!

Il nous faut désormais tracer les chemins pour transformer l'essai. Nos coopérations sont bien réelles, il nous faut les renforcer, les soutenir et les développer pour accompagner l'évolution de notre territoire et permettre l'épanouissement de notre population au sein de son bassin de vie. Nos réalités territoriales nous enjoignent à formuler, à partir des dynamiques à l'œuvre dans le Grand Genève, des ambitions collectives pour rechercher convergences et synergies.

Nos compétences respectives, coordonnées à l'échelle du Grand Genève, nous invitent à nous saisir ensemble de trois champs de travail.

LA PLANIFICATION ET L'AMÉNAGEMENT POUR TRANSFORMER LE GRAND GENÈVE

Pour concrétiser le futur dessiné par la Vision territoriale transfrontalière, nos planifications devront traduire et adapter aux contextes spécifiques ses principes d'action, construits autour de deux axes: la primauté du socle du vivant et l'affirmation d'une métropole multipolaire rééquilibrée. Les chemins tracés par nos planifications territoriales respectives devront être résilients pour intégrer les aléas et inconnues, dans nos champs de compétences et calendriers respectifs.

Or, la planification de l'aménagement du territoire s'inscrit dans le temps long. Entre l'élaboration de nos planifications et la traduction de leurs effets dans le territoire, il s'écoule des années: à l'échelle locale, au moins deux générations de planifications (inter) communales se succéderont d'ici 2050. Nos schémas de cohérence territoriaux et plans directeurs ne produiront leurs effets que progressivement.

L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS PAR DES POLITIQUES PUBLIQUES COORDONNÉES À L'ÉCHELLE TRANSFRONTALIÈRE

Par nature, et plus encore dans le Grand Genève, les rythmes de conception et de mise en œuvre des politiques publiques sont asynchrones.

Il nous faut pourtant coordonner nos politiques publiques respectives pour qu'elles se complètent et se répondent en bonne intelligence, et qu'elles puissent mettre en œuvre les objectifs de transition écologique, et les enjeux sociaux et économiques qu'ils incarnent. À cette fin, le GLCT Grand Genève se dotera d'un Plan d'actions et en assurera le suivi régulier.

S'informer, s'alimenter, se loger, se soigner, produire et consommer, préserver et régénérer les ressources, aménager et se déplacer, se former et travailler, se cultiver et se divertir, coopérer sont autant d'enjeux pour nos politiques publiques et nos habitants.

METTRE EN ŒUVRE ET FINANCER NOS AMBITIONS

En complément du temps long des planifications et de nos politiques publiques, l'atteinte de nos objectifs et la réalisation de notre Vision territoriale transfrontalière doit s'appuyer sur des moyens et dispositifs de mise en œuvre, y compris financiers.

Les générations de projets d'agglomération successives constitueront autant d'occasions de poursuivre, développer et concrétiser nos mesures en faveur de la transition écologique à l'horizon 2050.

Au regard des enjeux de la transition écologique, la question du financement ne pourra s'arrêter aux seuls projets d'agglomération. Une réflexion approfondie devra porter sur les modalités de financement complémentaires qui seront centrés sur les objectifs de la transition écologique et sur des politiques publiques garantissant le plancher social et le plafond environnemental pour l'équilibre du bassin de vie transfrontalier.

L'élaboration d'une Vision territoriale transfrontalière nous a également permis d'engager un dialogue franc sur les ressources, le logement et les trajectoires résidentielles, l'emploi et la formation, les équipements et services publics. Ces inégalités sont à la fois globales, révélatrices des effets de la métropolisation à l'œuvre dans toutes les agglomérations et contextuelles, dans un Grand Genève où cohabitent des habitants de deux pays, deux cantons, deux départements et deux régions, avec deux monnaies, des revenus et des possibilités très différentes en France ou en Suisse.

Nous devons entamer avec un esprit positif une nouvelle étape de coopérations transfrontalières renforcées, efficaces et pragmatiques.

Ainsi, notre vision ne peut être réduite à la planification. Elle intègre pleinement le traitement des (des) équilibres pour garantir un territoire juste et équitable aux habitants du Grand Genève. Le travail doit désormais commencer pour déployer pleinement les planifications, les engagements financiers et les politiques publiques qui nous permettront de réaliser la Vision territoriale transfrontalière, au bénéfice des habitants de notre bassin de vie.

Constatant que les enjeux de transition nous obligent à assurer la concrétisation de cette vision, nous renouvelons notre confiance dans la coopération et la coopération transfrontalière, et déclarons conjointement que :

- Il nous faut démontrer que notre vision préserve nos ressources et garantit leur pérennité (eau, sol etc.) en favorisant une gestion coordonnée ;
- Il nous faut préciser les besoins en logements et garantir les parcours résidentiels au sein des territoires vaudois, genevois et français du Grand
- Genève et explorer les conditions opérationnelles et financières en matière de foncier et de logement pour une densification positive ;
- Il nous faut travailler sur la réalité des territoires non desservis par des transports publics structurants en répondant aux besoins de déplacements tangentiels et en considérant plus largement les services à la mobilité ;

→ Il nous faut garantir le fonctionnement de nos services et équipements publics pour améliorer la qualité de vie de nos habitants, en agissant collectivement sur la formation et la valorisation des métiers en tension, notamment dans le domaine de la santé ;

→ Il nous faut partager une stratégie économique à l'échelle de l'agglomération pour engager la circularisation de l'économie nécessaire à la transition écologique du Grand Genève et garantir des espaces à vocation productive ;

→ Il nous faut construire ensemble les outils et dispositifs pour une stratégie transfrontalière de « production du territoire », de la planification à la mise en œuvre en passant par la maîtrise foncière et l'aide à l'équipement.

→ Il nous faudra garantir effectivement le fonctionnement multipolaire et collaboratif de l'agglomération en introduisant des mécanismes de solidarité et de réciprocité territoriale, notamment en matière d'équipements et de services publics, mais aussi d'économie et de santé ;

Réaffirmant notre engagement dans la coopération transfrontalière ;

Réitérant notre volonté de poursuivre et approfondir nos collaborations avec nos partenaires du Grand Genève dans un esprit de proposition ;

Nous inscrivant résolument dans la perspective d'un Projet d'agglomération de cinquième génération ;

Nous nous engageons dès aujourd'hui à présenter à l'automne prochain, à l'Assemblée du GLCT Grand Genève les résultats de nos premiers travaux et un plan d'action détaillé pour poursuivre et développer notre engagement au service de la transition écologique du Grand Genève et de ses habitants.

Le présent document « Vision territoriale transfrontalière » aborde le premier champ de travail « La planification et l'aménagement pour transformer le Grand Genève ».

1 CADRE DE LA VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIÈRE

La construction d'une Vision territoriale partagée à l'échelle transfrontalière a fait émerger de nombreuses questions et initié des débats sur l'évolution du Grand Genève. La construction d'une vision 2050 du bassin de vie a amené les territoires à faire état d'avis parfois contraires, qui témoignent de plusieurs « chemins » possibles pour réaliser cette vision. En effet, l'enjeu de la transition écologique du territoire et de la société du Grand Genève, partagé par tous, a révélé des difficultés et des enjeux différenciés selon les composantes franco-valdo-genevoises du Grand Genève.

L'élaboration de la Vision territoriale transfrontalière a donné lieu à de nombreux débats concernant notamment :

- Les projections sociodémographiques, qui pour certains doivent être considérées comme des conditions-cadres auxquelles il faut se préparer, et qui pour d'autres doivent constituer un objectif politique à coconstruire.
- La capacité du territoire à absorber cette croissance démographique, en particulier au regard de la répartition et de la disponibilité des ressources naturelles dans un contexte de transition écologique.
- La nécessité d'aborder la dimension sociale et économique de l'aménagement du territoire.

La démarche a permis d'engager de nouvelles discussions, notamment au niveau transfrontalier, pour partager ces constats et esquisser une réponse à ces enjeux, tout en reconnaissant que la Vision territoriale, à elle seule, ne pouvait y répondre.

LA VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIÈRE : CADRE DE RÉFÉRENCE POUR L'AMÉNAGEMENT DU GRAND GENÈVE

La Vision territoriale transfrontalière 2050 présente une vision, des orientations et des principes partagés pour transformer la planification et l'aménagement en contribuant aux objectifs de transition écologique et sociale établis dans la Charte Grand Genève en transition, signée par l'ensemble des partenaires de l'agglomération en janvier 2023.

En tant que cadre de référence pour les documents de planification des partenaires de l'agglomération du Grand Genève, elle vise à rééquilibrer la prise en compte du vivant dans l'acte de planifier et à construire le territoire à travers une approche nuancée et systémique des composantes indispensables à la vie des habitants ainsi qu'à tous les êtres vivants qui peuplent le territoire.

La Vision territoriale transfrontalière propose un nouveau récit en positionnant le « socle du vivant », soit la biodiversité, les services écosystémiques, les ressources naturelles et leurs processus écologiques au cœur du développement territorial. Les politiques publiques associées sont transversales : elles s'enrichissent, se soutiennent et dialoguent et il s'agit de les concilier lors des interventions sur le territoire.

Ainsi, si la Vision territoriale transfrontalière remplit son objectif premier de proposer une future armature territoriale partagée pour le Grand Genève dans une trajectoire de transition écologique, elle est également révélatrice de la hauteur des défis qui se profilent pour le territoire. A ce titre, au regard des contraintes qui pèsent déjà sur leur territoire et sur ses ressources naturelles en particulier en termes de mobilité, de développement urbain, d'inégalités sociales et des besoins en services publics qui découlent de la croissance démographique, certains élus dont ceux du Genevois français, ont signifié leurs préoccupations et souhaitent s'inscrire dans le scénario bas correspondant à une évolution démographique de l'ordre de 1% par an.

Dès lors, la Vision territoriale constitue un point d'étape, fruit de plus de quinze années de culture conjointe dans la planification territoriale, qui augure de nombreux débats, notamment à propos des enjeux de rééquilibrage du territoire, sur les conditions de mise en œuvre et d'accompagnement pour concrétiser le Grand Genève de 2050.

Il reviendra dès lors à chacune des autorités compétentes d'adapter les capacités d'accueil de son territoire selon ses objectifs politiques propres, ses bases légales et son contexte social, économique et environnemental.

UNE AGGLOMÉRATION DYNAMIQUE FACE AUX ENJEUX DE LA TRANSITION

L'élaboration d'une vision prospective à 2050 pour le territoire du Grand Genève s'inscrit dans différentes conditions-cadre auxquelles notre agglomération est soumise.

Le Grand Genève connaît un fort essor démographique depuis plusieurs dizaines d'années. À l'horizon 2050, l'Observatoire statistique transfrontalier, qui rassemble l'Institut national de la statistique et des études économiques français, l'Office cantonal de la statistique du canton de Genève et Statistique Vaud estime que le Grand Genève pourrait accueillir de 190 000 à 400 000 nouveaux habitants, selon les hypothèses sociodémographiques retenues. Ces projections, qui ne constituent en rien un objectif mais résultent de différents déterminants sociodémographiques (natalité, mortalité, attractivité etc.), se répartissent par grands territoires selon le tableau ci-après.

Face à l'impératif environnemental, et à l'aune des objectifs de transition écologique que s'est fixé le Grand Genève, la Vision territoriale transfrontalière vise à apporter une réponse possible pour minimiser les impacts sur le territoire, les ressources et le vivant de la spatialisation de cette croissance démographique.

En matière d'économie, les territoires qui constituent le Grand Genève sont dans une situation de dépendance réciproque: le Grand Genève présente une forte concentration des emplois en son centre (70 %) tandis que les habitants se logent en périphérie, où on trouve des logements plus abordables et/ou plus spacieux. L'agglomération fait donc face à un enjeu de rééquilibrage de son tissu économique local pour assurer résilience et cohésion du territoire, avec comme particularité et complexité supplémentaire, la présence d'une frontière nationale qui vient accentuer les déséquilibres du fait de conditions fiscales différentes, d'outils légaux et réglementaires différents et d'écarts salariaux importants. Par ailleurs, la frontière et les disparités salariales accentuent encore la pénurie de main d'œuvre pour les secteurs d'activité qui ne parviennent pas à recruter suffisamment (santé, bâtiment, commerce de détail, emplois publics).

Dans ce cadre général, l'agglomération doit rester vigilante aux points suivants :

- Garder l'économie productive, industrielle et artisanale sur l'ensemble du Grand Genève pour trouver l'équilibre entre emploi, habitat et mobilité ;
- Mieux prendre en compte la logique économique dans les planifications territoriales, même s'il n'est pas facile de concilier les deux, notamment parce que l'économie raisonne à des échéances plus courtes que celles de l'aménagement ;
- Bénéficier d'expérimentations ou de « régimes d'exception », à défaut de pouvoir agir sur des conditions cadres sur lesquelles les acteurs directs du territoire n'ont pas la main.

Enfin, le Grand Genève, comme les autres régions de la planète se heurte de plus en plus aux limites environnementales. Le territoire n'échappe pas aux conséquences de l'érosion du vivant et de la dégradation du climat, avec notamment, ces dernières années, une multiplication des phénomènes de canicule et de sécheresse, de crues record de l'Arve et des conséquences directes sur le brassage des eaux du Léman. Sans prétendre apporter une réponse complète à ces enjeux, la Vision territoriale transfrontalière trace un chemin vers la transition écologique du territoire qui tienne compte de ses habitants et du vivant dans son ensemble.

Projections démographiques pour le Grand Genève à l'horizon 2050

	GRAND GENÈVE	GENEVOIS FRANÇAIS	CANTON DE GENÈVE	DISTRICT DE NYON
POPULATION ACTUELLE	1 055 000 hab.	441 000 hab.	509 000 hab.	103 000 hab.
POPULATION 2050 Scénario bas de l'OST	1 250 000 hab. (+194 000 hab.)	538 000 hab. (+97 000 hab.)	580 000 hab. (+71 000 hab.)	129 000 hab. (+26 000 hab.)
POPULATION 2050 Scénario moyen de l'OST	1 354 000 hab. (+299 000 hab.)	591 000 hab. (+150 000 hab.)	620 000 hab. (+111 000 hab.)	140 000 hab. (+37 000 hab.)
POPULATION 2050 Scénario haut de l'OST	1 456 000 hab. (+401 000 hab.)	644 000 hab. (+203 000 hab.)	660 000 hab. (+151 000 hab.)	151 000 hab. (+47 000 hab.)

2 CONCEPT DE LA VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIÈRE

La Vision territoriale transfrontalière du Grand Genève se fonde sur la prise en compte des enjeux liés à la transition écologique tels qu'ils ont notamment été traduits dans la Charte Grand Genève en Transition.

Pour faciliter l'émergence d'un territoire qui soit sûr, juste et agréable pour la population, tout en respectant les limites planétaires, la vision prône une logique d'économie et de priorisation locale des ressources. Elle permet d'envisager une organisation en société qui prenne mieux en compte l'intégrité des écosystèmes essentiels au maintien de la vie, tout posant un cadre au sein duquel les conditions d'une vie digne à toutes et à tous sont renforcées. À ce titre, la vision territoriale transfrontalière 2050, à travers un projet englobant l'ensemble du Grand Genève, vise à intégrer tant les besoins des personnes que ceux des autres espèces vivantes.

Pratiquement, la VTT se traduit dans un projet à l'échelle de l'agglomération qui illustre les fondamentaux de l'organisation spatiale du territoire en 2050.

Cette vision s'articule autour de deux axes qui la décrivent chacun sous l'angle d'un groupe de thématiques spécifiques. Ces thématiques ne reprennent pas nécessairement l'organisation sectorielle des domaines de l'aménagement du territoire (urbanisation, mobilité, paysage, environnement). Il s'agit ainsi de rendre compte à la fois du caractère englobant de chaque thème sur l'ensemble du territoire, mais également de l'hybridation à opérer entre thématiques traditionnelles pour aborder les enjeux de la transition.

De manière générale, l'aménagement du territoire est intimement lié à l'activité humaine, qu'il s'agisse d'habitats, d'activités économiques, de déplacements ou de loisirs. Dans ce cadre, des règles strictes doivent être

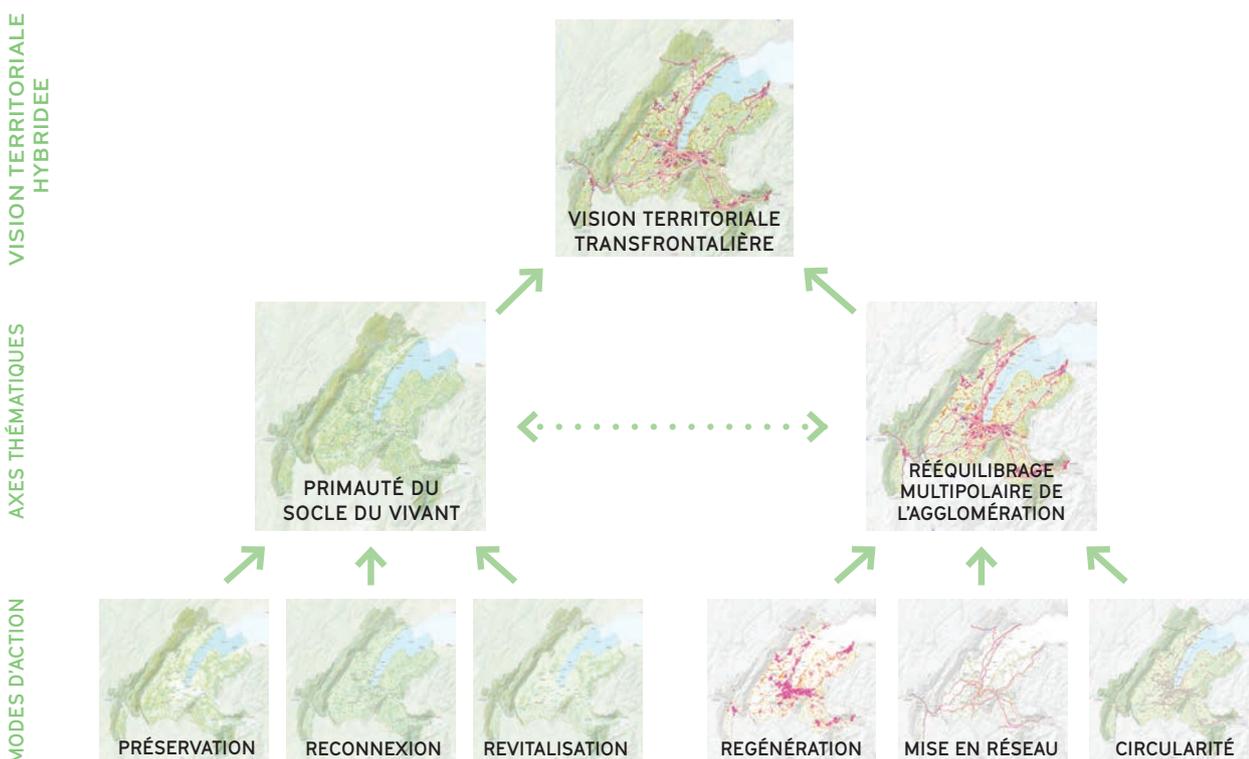
posées pour permettre une utilisation parcimonieuse et raisonnée des ressources, en tenant compte des besoins de la population et de l'économie.

Le premier axe décrit les principes qui sont liés à la « primauté du socle du vivant », c'est-à-dire les principes à mettre en place pour assurer un territoire préservé, reconnecté et revitalisé. Il s'agit d'offrir les conditions de développement des milieux naturels et de préservation des ressources, tant dans les contextes urbanisés que non urbanisés, afin de renforcer la biodiversité et les services écosystémiques, d'être plus résilient aux aléas du climat, et d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers.

Le second axe promeut le renforcement d'une « agglomération multipolaire et rééquilibrée », c'est-à-dire, les conditions à mettre en place pour assurer un territoire régénéré, mis en réseau et circularisé. L'ambition est de s'inscrire dans la perspective d'une agglomération avec une haute culture du bâti qui reconnaît la diversité de ses caractéristiques et spécificités urbaines, qui renforce les qualités de la vie de proximité, tout en offrant les conditions d'un développement économique prospère.

Une série de « territoires d'illustration » a été identifiée. Ces territoires représentent une diversité de situations spatiales caractéristiques du Grand Genève, au sein desquels les principes de la VTT sont exemplifiés localement. Il ne s'agit pas de prescriptions spécifiques à chaque territoire concerné, mais d'une invitation à imaginer de manière concrète comment les principes de la VTT sont susceptibles de déployer leurs effets.

Organisation hiérarchisée de la VTT en deux axes thématiques se déclinant chacun en trois modes d'action



VISION D'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

La Vision territoriale transfrontalière 2050 s'appuie sur trois principes fondamentaux: le ménagement du territoire, en particulier le renforcement des conditions de développement du vivant, le renouvellement de ce qui est déjà là, en améliorant la qualité de vie pour les habitants actuels et futurs, et l'hybridation généralisée, pour amplifier les services rendus par chaque mesure déployée sur le territoire.

MÉNAGER: PRENDRE SOIN DU TERRITOIRE

La vision territoriale transfrontalière s'appuie sur les qualités fondamentales qui caractérisent l'agglomération aujourd'hui, avec la volonté d'en « prendre soin » pour en révéler les qualités et dans le but de corriger les situations fragiles.

Ainsi, les trésors du territoire, en tant qu'éléments identitaires à valoriser (comme les milieux naturels et les unités paysagères), mais également l'héritage patrimonial, la diversité des quartiers, ou encore les relations entre polarités sont mis en valeur.

D'un point de vue environnemental par exemple, il ne s'agit plus simplement de s'inscrire dans une logique de minimisation des impacts sur le territoire (faire « moins mal »), mais plutôt de planifier pour amplifier les qualités écosystémiques du vivant, et d'en maximiser les bénéfices vitaux pour la population et l'économie.

L'objectif est d'accompagner l'évolution du territoire dans le respect des qualités qui lui sont reconnues, et dans la perspective générale d'en augmenter la résilience.

RENOUVELER: AMÉLIORER CE QUI EXISTE

Une part très significative du territoire de 2050 est conditionnée par ce qui est « déjà là »: les infrastructures, le réseau de villes et villages, les espaces ouverts, etc. Pour s'inscrire dans la transition écologique, un travail profond doit être engagé pour accompagner la mutation du territoire en cohérence avec les objectifs de la Charte Grand Genève en transition.

Dans ce contexte, les perspectives d'évolution du territoire sont autant d'opportunités pour améliorer la qualité de vie en requalifiant ou réemployant ce qui est déjà là (bâtiments banals ou à valeur patrimoniale, routes, rues, parcs, places et autres espaces ouverts, etc.). L'objectif est d'offrir une variété d'espaces diversifiés et appropriables, de services et équipements de proximité, de corridors de fraîcheur, ou encore des multiples opportunités de déplacements décarbonés...

En ce qui concerne la population et les emplois, la VTT démontre que les surfaces déjà urbanisées sont suffisantes pour accueillir la croissance de l'agglomération, et que leur réaménagement permet de contribuer au rééquilibrage entre les polarités pour réduire les déplacements, améliorer la qualité de vie et promouvoir des emplois de proximité. Elle introduit par ailleurs un principe généralisé de mixité fonctionnelle (sauf dans les situations d'incompatibilité) pour favoriser l'émergence de territoires des courtes distances.

La vision territoriale propose donc un projet basé sur le renouvellement de l'existant, en cohérence avec la Charte Grand Genève en transition et avec la feuille de route pour le nouveau plan directeur du canton de Genève.

HYBRIDER: INTENSIFIER LES SERVICES RENDUS

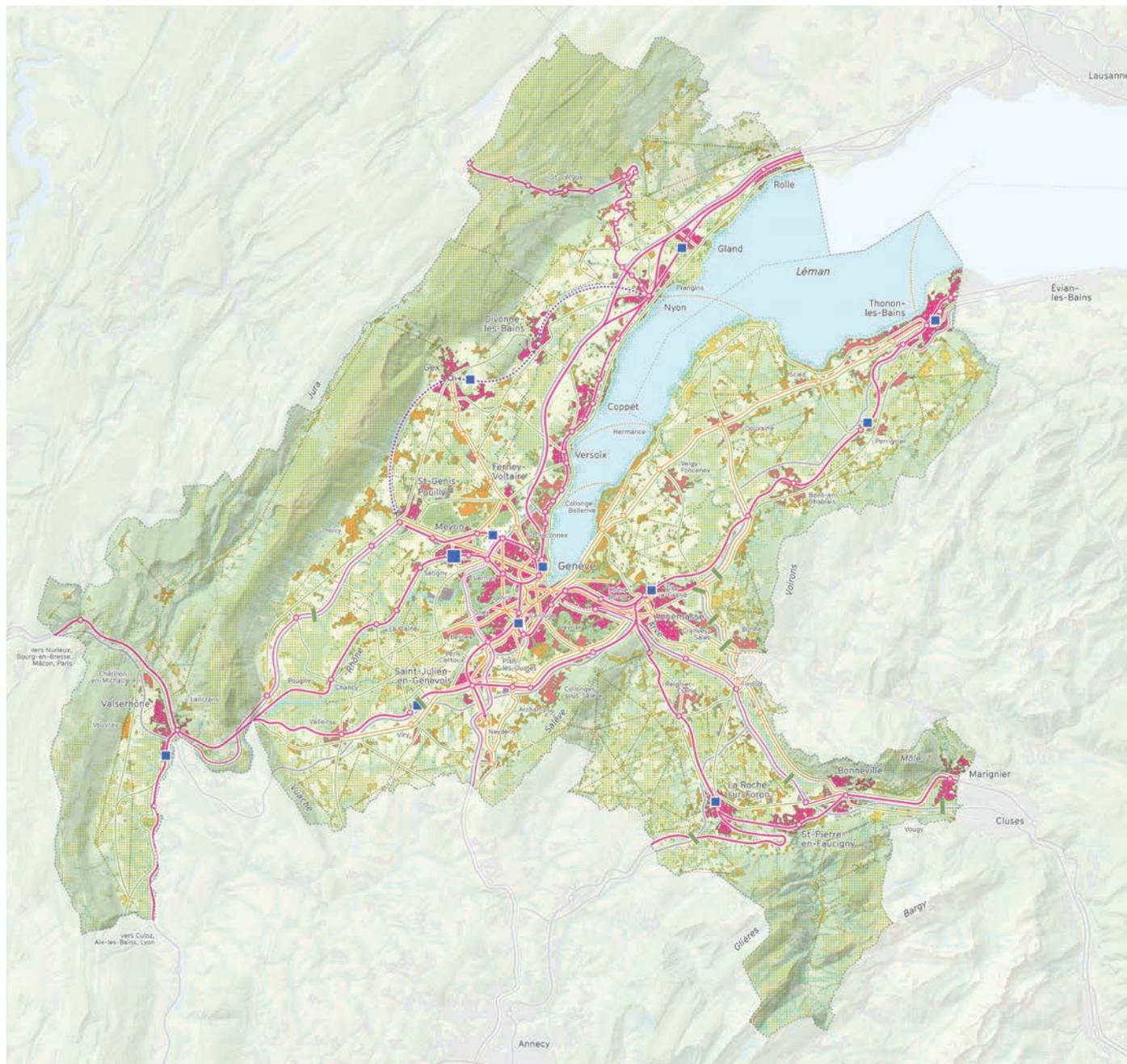
Le territoire est mis sous pression par la rencontre entre deux types de besoins spatiaux: d'une part, renforcer la biodiversité et la capacité à répondre aux aléas climatiques, d'autre part transformer les espaces bâtis pour offrir de meilleures conditions de vie aux habitants actuels et futurs, tout en veillant à ce que les mesures à prendre soient économiquement supportables, socialement équitables et écologiquement soutenables.

Dans un territoire aux dimensions finies, la réponse à ces différents besoins ne peut pas passer par la simple addition des exigences liées à chaque politique publique.

Or, la transition écologique nécessite de faire remonter l'importance de l'environnement dans les pesées d'intérêts tout en ne négligeant pas les enjeux économiques et sociaux. Par conséquent, la Vision territoriale transfrontalière est construite selon un principe d'hybridation des mesures. Plutôt que d'envisager une somme de mesures en réponse à chaque politique publique sectorielle, il s'agit de prendre une posture de croisement et de superposition qui permet de réimbriquer les fonctions.

Cette posture d'hybridation s'applique tant aux planifications, qu'à l'aménagement des infrastructures ou encore à la gestion des espaces ouverts. Pour ce qui est des thématiques de la planification, il s'agit notamment des sujets relatifs à la séparation des fonctions, au potentiel de réaffectation pour des usages non initialement prévus, ou encore à la promotion des enjeux de nature et de production alimentaire en milieu urbain. En ce qui concerne les questions relatives à l'aménagement des infrastructures, il s'agit en particulier d'intégrer les besoins de mobilité humaine avec le renforcement de fonctions écologiques et d'adaptation au dérèglement climatique. La gestion des espaces ouverts doit, quant à elle, se faire dans la perspective d'une hybridation entre fonctions nourricières, environnementales et d'accueil du public.

La vision territoriale transfrontalière se décline en deux axes thématiques, la primauté du socle du vivant et l'agglomération multipolaire et rééquilibrée, qui se décomposent chacun en trois modes d'action.



PRIMAUTÉ DU VIVANT

- PRÉSERVATION**
 - réseau hydrographique et berges
 - infrastructure écologique (IE)
 - connexions et corridors biologiques toute faune
 - réserves existantes
- RECONNEXION**
 - corridors biologiques grande faune reconnectés
 - transitions renaturées et reconnectées en périphérie des tissus urbains
 - maillage vert / liaisons cyclables principales
 - pénétrantes de verdure (GE)
- REVITALISATION**
 - milieu bâti revitalisé
 - Les milieux agricoles et forestiers sont également revitalisés - non illustré

RÉÉQUILIBRAGE MULTIPOLAIRE DE L'AGGLOMÉRATION

- RÉGÉNÉRATION**
 - hameaux et villages en réseau
 - villages et bourgs satellites
 - bourgs et petites villes
 - villes
 - zones économiques hors polarités urbaines
- MISE EN RÉSEAU**
 - réseau ferroviaire / car express
 - car express; tracés à affiner
 - réseau capacitaire; mode et tracé à définir
 - réseau de tram / BHNS
 - liaisons lacustres structurantes
 - interfaces de rabattement et P+R à proximité
 - liaisons cyclables principales
 - réseau hameaux / villages
 - réseau structurant TIM
- CIRCULARITÉ**
 - ressources de production alimentaire (grandes cultures, herbages, élevage, viticulture, arboriculture, maraichage)
 - ressources de production sylvicole
 - Les ressources liées à la circularité du bâti, mais aussi l'eau potable (sources et nappes) et le potentiel d'énergie renouvelable (chaleur, lac, géothermie, solaire) ne sont pas illustrés, mais sont à considérer dans tout le territoire.*
 - pôles de logistique de niveau 1 hors Grand Genève
 - pôles de logistique de niveau 1 / de niveau 2

LA PRIMAUTÉ DU SOCLE DU VIVANT

Le premier axe de la Vision territoriale transfrontalière place au cœur de l'aménagement le maintien et le renforcement de l'ensemble des espèces vivantes et des milieux dans lesquels elles évoluent.

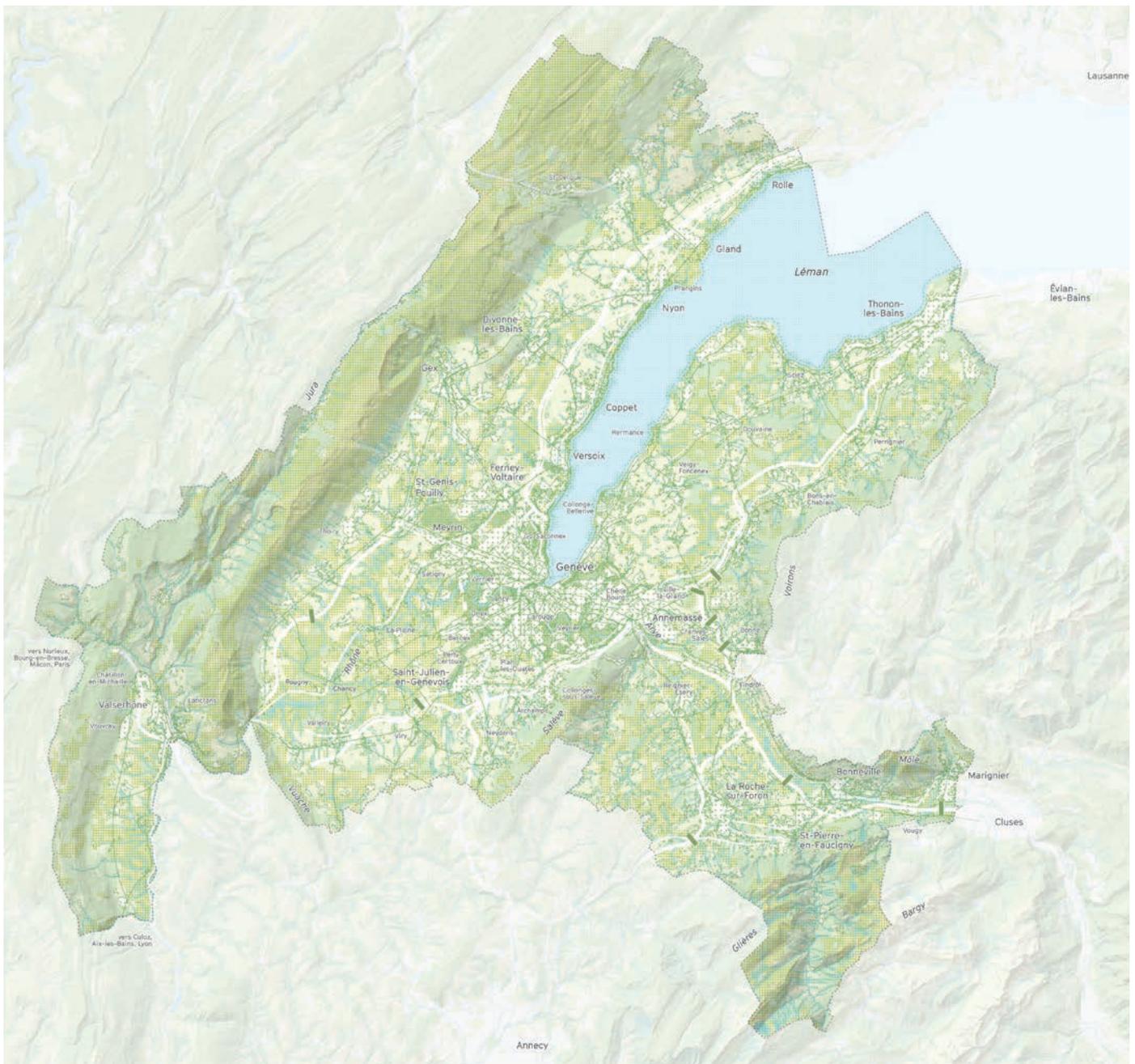
Il s'agit à la fois de garantir la robustesse des services écosystémiques, essentiels au fonctionnement de la société (purification de l'air et de l'eau, pollinisation, fertilité des sols, fixation du CO₂...), mais aussi, au-delà des « services rendus » par la biodiversité, d'assurer les conditions spatiales du développement du vivant pour lui-même.

À ce titre, les principes développés déploient leurs effets à la fois dans les milieux forestiers, agricoles, urbains et aquatiques, dans la perspective de la constitution d'une mosaïque riche et diversifiée sur l'ensemble du territoire.

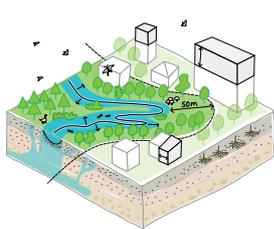
Cet axe est structuré en trois volets, qui illustrent chacun les principes permettant au territoire de répondre aux objectifs poursuivis.

- En premier lieu, les territoires les plus structurants pour la biodiversité sont préservés par des mesures spécifiques.
- Ensuite, au droit des ruptures infrastructurales et bâties, ces intentions se traduisent par le renforcement des connexions écologiques.
- Enfin, des mesures de revitalisation, tant dans les espaces bâtis que dans les espaces agricoles et forestiers et le long du réseau hydrographique et lacustre, sont mises en place. Ces principes visent à répondre aux enjeux d'adaptation au dérèglement climatique et à la chute de la biodiversité.

Carte vision Axe 1 – Primauté du socle du vivant – 1: 400 000

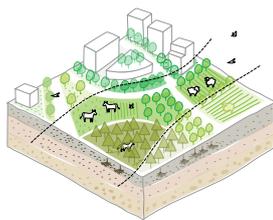


UN TERRITOIRE PRÉSERVÉ



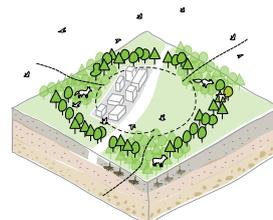
LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

Un espace tampon le long des cours d'eau a été préservé par des mesures spécifiques dans les espaces ouverts comme dans les espaces bâtis.



L'INFRASTRUCTURE ÉCOLOGIQUE

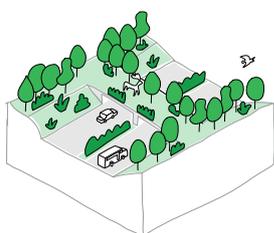
Les secteurs accueillant la plus riche biodiversité en 2024 ont été préservés, et des mesures ont été mises en place pour assurer leur pérennité.



LES CONNEXIONS ET CORRIDORS BIOLOGIQUES

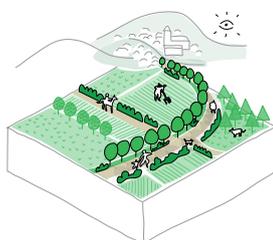
Au droit des maillons manquants, les secteurs préservés de l'infrastructure écologique et du réseau hydrographique ont été raccordés.

UN TERRITOIRE RECONNECTÉ



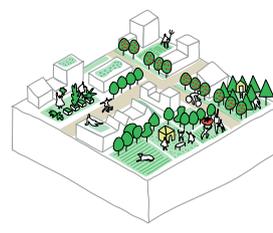
À TRAVERS LES INFRASTRUCTURES

Des passages ont été aménagés pour assurer la connexion entre les milieux fragmentés par les infrastructures majeures.



EN LIMITE ET À TRAVERS LES TISSUS URBAINS

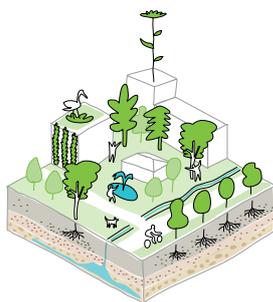
Les franges des territoires urbanisés, les trames vertes et les pénétrantes de verdure ont été réaménagées de manière à renforcer leurs fonctions naturelles, nourricières et sociales.



PAR UN RÉSEAU SOCIOÉCOLOGIQUE

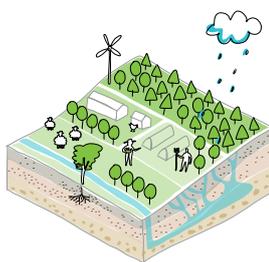
Des continuités végétales et pédestres ont été aménagées pour renforcer et diffuser les fonctions des écosystèmes et pour offrir à la population un accès privilégié à des lieux d'intérêt naturels et culturels.

UN TERRITOIRE REVITALISÉ



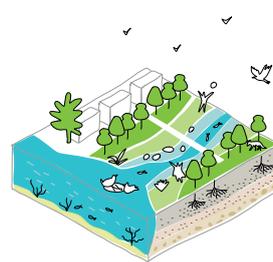
DANS LES ESPACES BÂTIS

Des plantations et une stratégie de désimperméabilisation ont été mises en place pour favoriser la biodiversité, pour le bien-être et la qualité de vie des habitants ainsi que pour la robustesse et la résilience des écosystèmes.



DANS LES TERRES AGRICOLES ET FORESTIÈRES

Des pratiques agricoles et sylvicoles plus soucieuses de la qualité des sols et de l'eau ont été renforcées et assurer localement une production alimentaire et de bois construction/énergie naturelles, nourricières et sociales.



DANS LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

La dynamique naturelle et les connectivités des cours d'eau ont été amplifiées, ils reprennent les méandres qu'ils ont perdus et accueillent la faune et la flore disparue. Les berges et embouchures des rivières dans le Léman sont renaturées.

LE RÉÉQUILIBRAGE MULTIPOLAIRE DE L'AGGLOMÉRATION

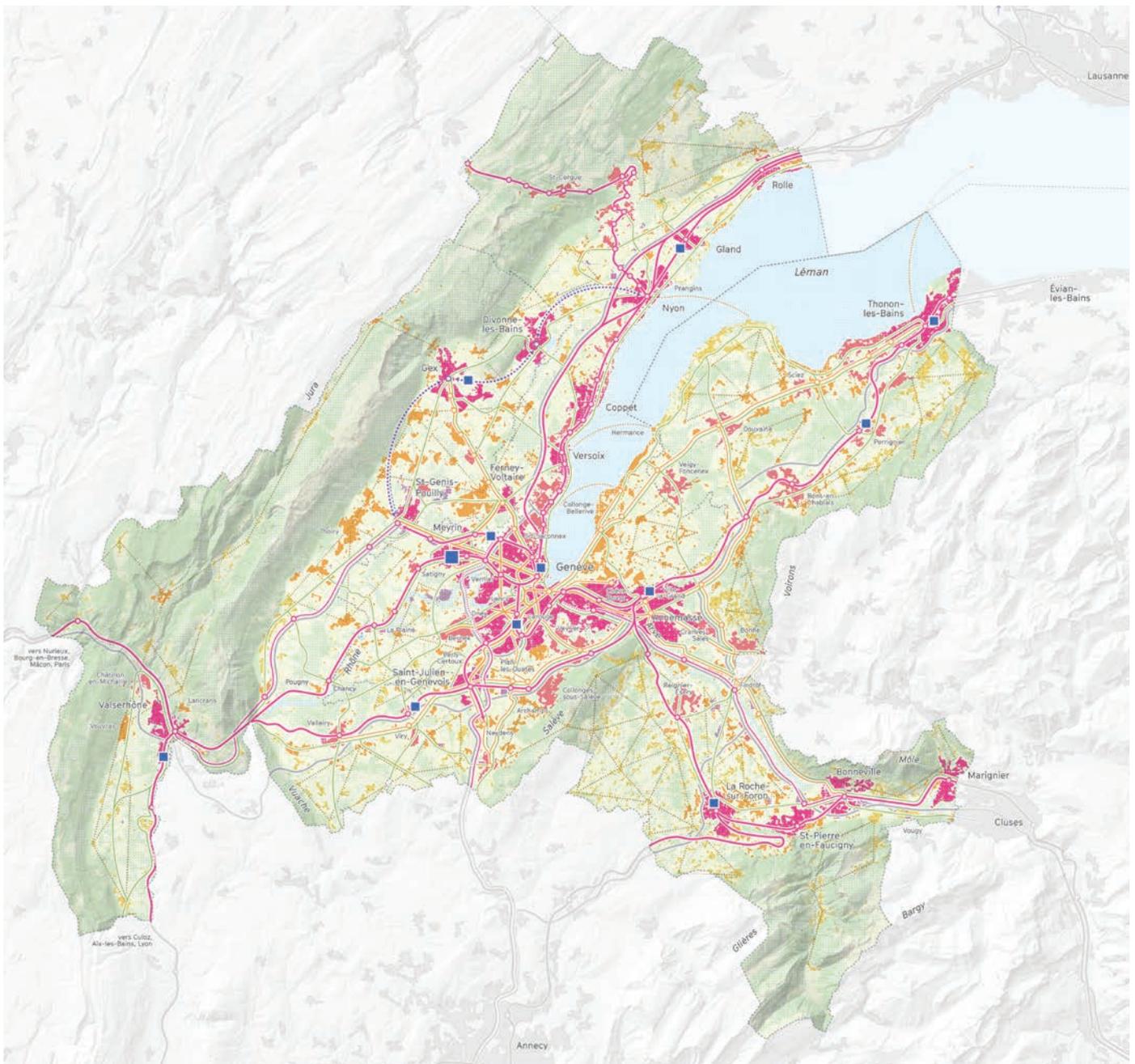
Le second axe de la Vision territoriale transfrontalière répond aux besoins propres des habitants de l'agglomération, tant dans les dimensions relatives à la qualité de l'environnement bâti, que dans la nature des relations et des équilibres qui se constituent entre les polarités, ou encore, en ce qui concerne les conditions nécessaires au renforcement d'une économie circulaire.

Il s'agit en particulier de poser des conditions-cadres permettant de valoriser la grande diversité urbaine et rurale, ainsi que la richesse patrimoniale de l'agglomération, en développant un réseau de polarités complémentaires qui offre un panorama de modes d'habiter répondant chacun aux conditions d'une ville et de quartiers de proximité.

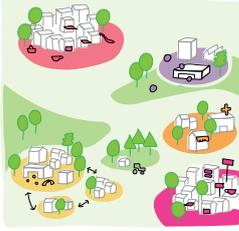
Cet axe est structuré en trois volets :

- Les mesures visant à **régénérer** les territoires urbanisés, permettant à la fois d'en améliorer les qualités de vie, la diversité des services et équipements, et les opportunités économiques dans un bassin de proximité, tout en accueillant la croissance démographique.
- La **mise en réseau** par un maillage multimodal diversifié qui favorise la mobilité active et les transports publics pour décarboner les mobilités, tout en renforçant les relations tangentielles et entre les polarités.
- La **circularisation** des ressources (énergie, matériaux, alimentation, biens de consommation) et les conditions-cadre permettant son développement.

Carte vision Axe 2 – Agglomération multipolaire – 1: 400 000

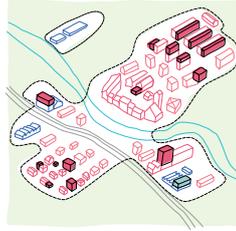


UN TERRITOIRE RÉGÉNÉRÉ



DES POLARITÉS URBAINES RÉGÉNÉRÉES

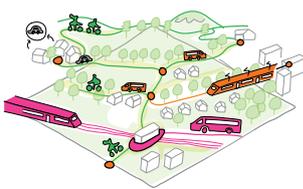
Un réseau complémentaire de polarités a été renforcé. Ces polarités offrent, à des degrés d'intensité divers, des lieux de vie de proximité au sein desquels est présente une diversité d'offre en logements, services, équipements, emplois, espaces publics et opportunités de mobilités décarbonées.



LES TISSUS BÂTIS RÉGÉNÉRÉS

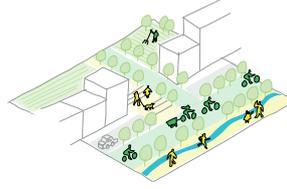
Les tissus bâtis ont évolué de manière diversifiée à travers des opérations de rénovation et de redéveloppement. Ils ont permis d'accueillir la croissance de la population et des emplois, dans le respect du patrimoine, et dans une perspective de résilience aux aléas du changement climatique en prenant en compte les enjeux du socle du vivant.

UN TERRITOIRE MIS EN RÉSEAU



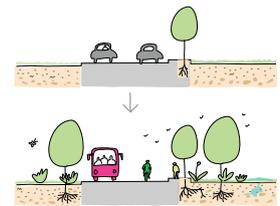
À TRAVERS UN MAILLAGE MULTIMODAL DÉCARBONÉ

Les infrastructures et offres ont été développées pour permettre aux habitants et utilisateurs de l'agglomération de bénéficier d'une excellente desserte et interconnexion.



À TRAVERS LA REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS

Le réseau viaire dans sa diversité a été requalifié dans la perspective d'en réduire les nuisances associées, et d'en améliorer les capacités d'appropriation et le confort climatique.

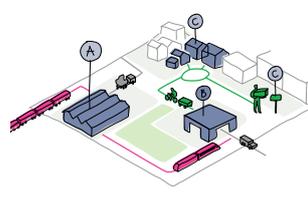


UN TERRITOIRE CIRCULARISÉ



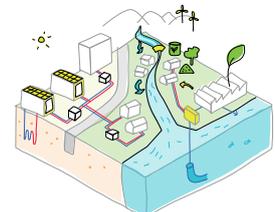
LES RESSOURCES

Le développement de filières locales a été priorisé (agricoles, sylvicoles, matériaux de construction, industrielles, etc.), de la production à la consommation, tout en favorisant le réemploi permettant une économie de ressources naturelles. La ressource en eau est ménagée pour garantir la pérennité de l'approvisionnement et des usages.



LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

Un réseau hiérarchisé de centres de distribution pour les biens et marchandises a été mis en place pour assurer l'efficacité des cycles logistiques dans une perspective décarbonée.



LES RESSOURCES EN ÉNERGIE

Au-delà de la mise en œuvre du principe sobriété, les potentiels en énergie renouvelable locaux ont été développés et mis en réseau pour renforcer l'indépendance énergétique de l'agglomération.

3 STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE DE LA VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIÈRE

La Vision territoriale transfrontalière offre une image de l'organisation spatiale du Grand Genève en 2050. Pour concrétiser la vision territoriale de 2050, qui est une proposition d'organisation du territoire visant à atteindre les objectifs de transition écologique, il faut que dès à présent, les acteurs du territoire, français ou suisses, publics et privés, à toutes les échelles imaginent et construisent les modalités de sa réalisation : planifications, politiques publiques, coopérations, expérimentations, etc. La mise en œuvre de la Vision territoriale transfrontalière passera nécessairement par des instruments et modes d'action diversifiés, et s'appuyant sur les différents échelons institutionnels de l'agglomération.

ANCRED LA VISION TERRITORIALE DANS LES OUTILS DE PLANIFICATION

Pour concrétiser le futur dessiné par la Vision territoriale transfrontalière, les planifications devront guider l'action collective dans la durée, pour assurer la primauté du socle du vivant et garantir un fonctionnement multipolaire rééquilibré.

Déclinant leurs effets sur le temps long, les planifications des partenaires du Grand Genève devraient prendre en compte, décliner et préciser, dès leur prochaine révision, les principes et modalités d'action de la Vision territoriale transfrontalière.

ENGAGER DES ACTIONS IMMÉDIATES

Face à l'urgence environnementale, un certain nombre d'actions rapides peuvent être prises à court terme afin de mettre en œuvre cette vision partagée. Pouvant être déployées à tous les échelons institutionnels, cantonal, régional, départemental ou communal, des actions sur la végétalisation ou la désimperméabilisation des espaces urbains, sur la préservation des réservoirs de biodiversité, sur les services à la mobilité ou sur la gestion des ressources, sont possibles à brève échéance et sans modification des bases légales pour concrétiser dès aujourd'hui les objectifs de transition écologique.

ADAPTER ET LES LOIS ET LES RÈGLEMENTS AUX ENJEUX

Si un grand nombre d'actions peuvent être réalisées à court terme, compte-tenu des ambitions prévues par la Vision territoriale, il est probable que des adaptations légales et réglementaires seront à envisager dans les années à venir. Les bases légales en vigueur laissent certes une marge de manœuvre non négligeable pour mettre en œuvre les principes de la Vision. Néanmoins, un travail doit être mené par chacun des partenaires, de part et d'autre de la frontière, afin d'ancrer au bon niveau les nouvelles conditions-cadre de l'aménagement d'un territoire en transition.

Il peut s'agir d'harmoniser, dans les règlements locaux, les modalités de gestion des ressources partagées ; de renforcer le droit à l'expérimentation permettant de tester des solutions spécifiques, ou encore de saisir l'opportunité de révisions envisagées pour accélérer la mise en œuvre de la Vision territoriale.

Il est bien entendu que ces chantiers légaux ne peuvent se réaliser que selon les compétences propres de chacun des partenaires du Grand Genève, une coordination est toutefois souhaitable pour assurer la cohérence des orientations prises à l'échelle du bassin de vie transfrontalier. Notons enfin qu'un nombre important de bases légales et réglementaires sont d'ordre national ou fédéral, et que les partenaires de l'agglomération n'ont que peu de prises sur leur évolution.

DES RENDEZ-VOUS RÉGULIERS POUR ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DE LA VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIÈRE

Dans l'ensemble, la mise en œuvre de la Vision territoriale transfrontalière se déploiera sur le temps long. Aussi, des rendez-vous réguliers doivent être prévus afin de garantir que les principes qu'elle formule sont toujours en adéquation avec les contextes territorial, social et économique de l'agglomération.

A minima tous les quatre ans, un bilan des tendances démographiques, socioéconomiques et environnementales doit être réalisé à l'échelle du Grand Genève, permettant de mettre à jour et d'amender la vision si nécessaire. Ces bilans pourraient être adossés à la réalisation des futures générations de projets d'agglomération.

À terme, au plus tard dans une dizaine d'années, une révision complète de la vision territoriale du Grand Genève devra être envisagée afin de répondre aux enjeux qui se présenteront d'ici là au territoire.

**UN BESOIN DE
COOPÉRATIONS
RENFORCÉES POUR
ALLER PLUS LOIN**

La démarche partenariale qui a permis de concrétiser la Vision territoriale transfrontalière a également agi comme révélateur de déséquilibres actuellement à l'œuvre dans notre agglomération transfrontalière soumise à une forte dynamique.

Ces déséquilibres, dont certains échappent à l'aménagement du territoire – et donc ne trouvent pas de réponse à travers la VTT – sont autant de démarches qui devront donner lieu à une intensification des coopérations de part et d'autre de la frontière.

La déclinaison de la Charte Grand Genève en transition en Plans d'Actions permettra d'apporter des réponses complémentaires sur les objectifs sociaux et environnementaux moins traités par la Vision territoriale. En effet, la transition écologique du territoire, en transformant en profondeur les façons de s'informer, de s'alimenter, de se loger, de produire et consommer, de se former et de travailler, de se cultiver et de se divertir, de préserver et régénérer les ressources environnementales, d'aménager le territoire, de se déplacer et de coopérer, va nécessairement entrer en résonance avec la mise en œuvre de la Vision territoriale transfrontalière. Ces Plans d'Actions, en cours d'élaboration, proposeront ainsi des solutions opérationnelles à des enjeux sectoriels de la transition.

L'élaboration de la Vision territoriale transfrontalière a également permis d'initier une réflexion plus globale sur les effets conjoints de la métropolisation et de l'effet-frontière sur notre bassin de vie transfrontalier. Une première étape politique a été franchie en 2023 à travers

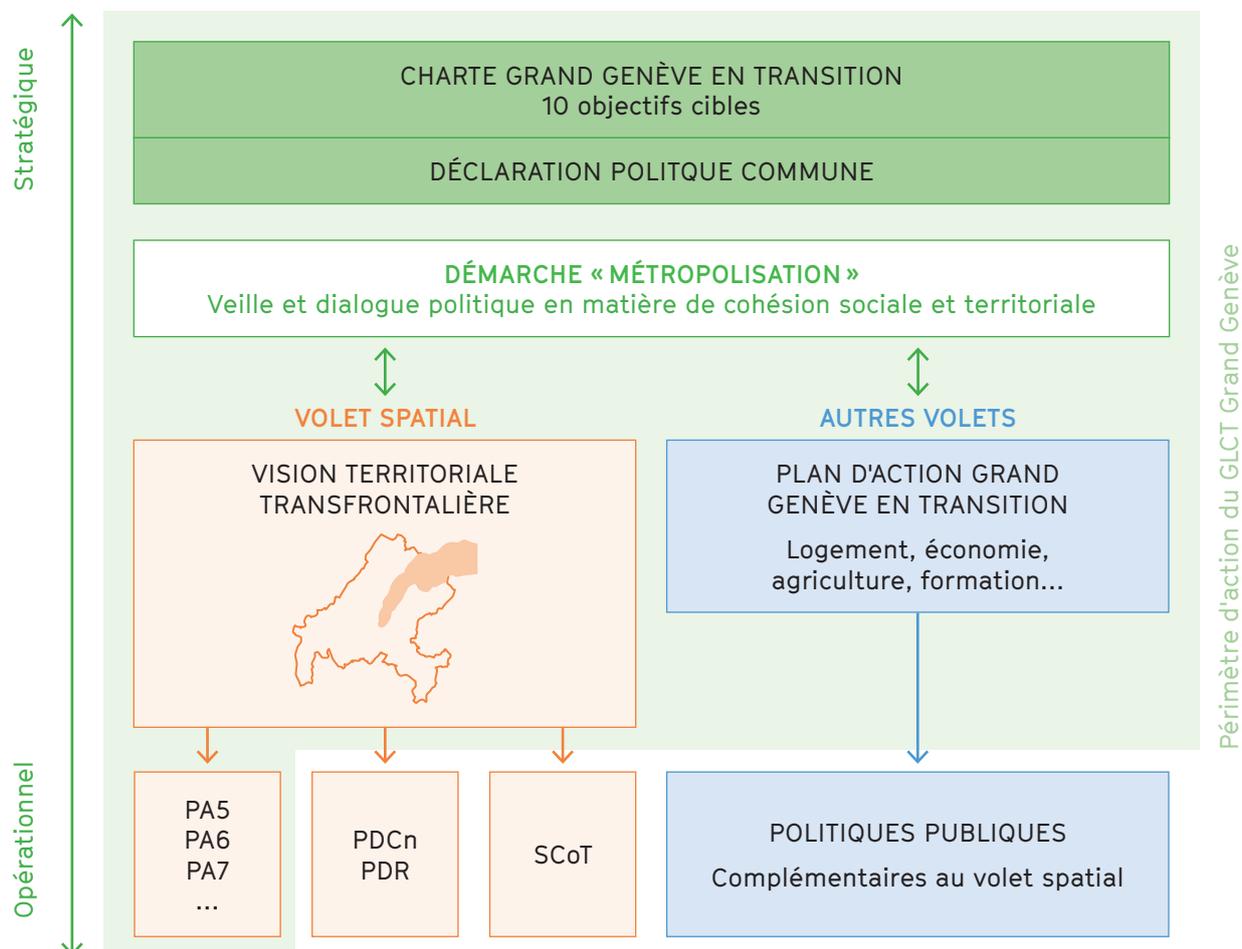
une démarche dite « Métropolisation » qui a permis de poser de façon franche et transparente l'ensemble des enjeux auxquels il est nécessaire d'apporter une réponse pour poursuivre la consolidation d'un Grand Genève équilibré.

Différents chantiers sont déjà identifiés et doivent être précisés à moyen terme : pérennité des ressources, parcours résidentiels, conditions opérationnelles et financières de la mobilisation foncière et de la production de logement, besoins de déplacements tangentiels et services à la mobilité, leviers organisationnels et financiers pour accompagner la montée en puissance des transports publics, unification tarifaire, fonctionnement des services et équipements publics, formation et métiers en tension, stratégie économique et espaces productifs, mécanismes de solidarité et de réciprocité territoriale, etc.

Il s'agira ainsi d'apporter, d'ici la fin de l'année 2024, une réponse complète au sein de laquelle :

- La Vision territoriale transfrontalière constitue le volet spatial ;
- Les Plans d'actions déclineront, en complément, les objectifs de transition dans les autres politiques publiques ;
- La « Démarche Métropolisation » constituera la feuille de route politique pour répondre aux enjeux de métropolisation.

Articulation des démarches



CONTACTS

Pôle métropolitain du Genevois français

15 avenue Emile Zola
74100 Annemasse
T +33 (0)4 50 04 54 05
info@genevoisfrancais.org

Région de Nyon

Grande-Rue 24
1260 Nyon
T +41 (0)22 361 23 24
info@regiondenyon.ch

République et Canton de Genève

Rue David Dufour 5
1211 Genève 8
T +41 (0)22 546 73 41
grand-geneve@etat.ge.ch

GLCT Grand Genève

Présidence du Conseil d'Etat
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964
1211 Genève